



DELIBERATION N° 149/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 29 OCTOBRE 2021 À 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT VALIDATION ET MISE A JOUR DU CAHIER DE PRESCRIPTIONS DE REALISATION DE RESAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DANS LES LOTISSEMENTS ET SECTEURS D'AMENAGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA CACL

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 29
Nombre de Procuration : 05
Date de convocation : vendredi 22 octobre 2021

Nombre de suffrages exprimés : 34
Vote :
Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-neuf octobre à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, Monique AZER, Julner BELIZAIRE, Dominique BERTONI, Ruth BIDIU-CEPRIKA (Visio), Pascal BRIQUET, Louis-Mike CALUMEY (Visio), Kenny CHEN-TUNG, Claire CHINON, Albanie CIPPE, Xavier CLERVAUX, Liser CLIFFORD (Visio), Yahya DAOUDI, Seedna DELAR, Thierry ELIBOX, Serge FELIX (Visio), Teed GASPARD, Nestor GOVINDIN (Visio), Chester LEONCE (Visio), Yolande MILZINCK-CINCINAT, Sandrine JACQUES-GAÏL (Visio), Roland LOE-MIE, Phong LY, Héléne PAUL, Stéphanie PREVOT BOULARD, Anne-Michèle ROBINSON, Héléne SERVIUS, Serge SMOCK, Sandra TROCHIMARA

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Farah KHAN↳ **Procuration** à Julner BELIZAIRE, Claude PLENET ↳ **Procuration** à Liser CLIFFORD, Eliodore TORVIC↳ **Procuration** à Gilles ADELSON, Patricia VICTOR↳ **Procuration** à Xavier CLERVAUX

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFU, Daniel CASTOR, Jean-Victor CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Corine DIMANCHE, Eugène EPAILLY, Christian FAUBERT, Patrick LECANTE, Elaine JEAN, Mickaël MANCEE, Tineffa NAISSO, Marie-Laure PHINERA-HORTH, Axel RINO, Magali ROBO-CASSILDE, Corinne SIGER, Rolande SILEBER,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Xavier CLERVAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Entendu l'avis favorable de la Commission AEP du mardi 26 octobre 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public du mardi 21 octobre 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du mercredi 27 octobre 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 149/2021/CACL** relatif à la validation et la mise à jour du cahier de prescriptions techniques sur la réalisation de réseaux d'alimentation en eau potable dans les lotissements et secteurs d'aménagement sur le territoire de la CACL.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 149/2021/CACL** relatif à la validation et la mise à jour du cahier de prescriptions techniques sur la réalisation de réseaux d'alimentation en eau potable dans les lotissements et secteurs d'aménagement sur le territoire de la CACL.

APPROUVE à la validation et la mise à jour cahier de prescriptions techniques sur la réalisation de réseaux d'alimentation en eau potable dans les lotissements et secteurs d'aménagement sur le territoire de la CACL.

AUTORISE le Président à engager les travaux liés à cette opération, dans le respect du Code de la Commande Publique et à en attribuer l'exécution, conformément à la réglementation s'y rapportant.

AUTORISE le Président à solliciter les différents partenaires institutionnels, pour le financement de cette opération et à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE le Président, sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 29 octobre 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK